



# FLASH

## n° 185

octobre—novembre 2020

Publication numérique périodique de la F.F.A.M. destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et à leurs membres, ainsi que ceux de la section des membres individuels

### EDITO

Bonjour à tous

**En** ces temps troublés par cette pandémie qui ne nous lâche pas la Fédération doit continuer à vivre.

L'assemblée Générale Ordinaire de l'année 2019 s'est déroulée avec retard ; la formule par internet, retenue par la majorité de structures importantes comme la nôtre, s'est bien déroulée. Nous ne pouvons également la réaliser en visioconférence, les 71 associations n'auraient pu s'exprimer ce qui aurait pu créer des problèmes.

Les associations ont reçu les 5 résolutions soumises aux votes, la liste des candidats au renouvellement du Conseil d'Administration, les votes se sont faits sur la plateforme sécurisée et confidentielle Balotilo sans aucun problème ; un constat : comme dans les Assemblées Générales précédentes, les associations territoriales ont participé davantage que les associations locales, c'est un problème structurel, à suivre...

Le 16 octobre nous avons eu une visioconférence avec la DEB sur la nomenclature IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités) la FFAM était représentée par Alain Forsans, Boris Lutsgarten et Jean-François Remy, la FDMF par Alain Eyquem et Michel Andreu ARF par Jean Yves Beau. Nous avons fait la connaissance d'Olivier Thibault nouveau directeur de la DEB, nous l'avons copieusement informé, il nous a écouté, que fera-t-il, quels sont ses pouvoirs ? L'avenir nous le dira.

Le 03 novembre à 9 heures nous avons été invités à une autre visioconférence ayant lieu le 05 novembre à 14 heures pour étudier une fiche sur la priorisation, le délai que nous donne la DEB pour nous préparer témoigne de l'irrespect que nous subissons. Après une réunion entre la FFAM, la FDMF et ARF nous avons décidé de ne pas participer à cette réunion, chaque fédération a envoyé un courrier commun pour notifier notre position, nous avons mandaté Jean-François Remy pour prendre la parole en début de visioconférence, pour présenter notre position et quitter aussitôt la réunion.

Nous préparons ensemble un courrier pour confirmer nos attentes, nous ne lâcherons pas notre mission, nous continuerons à chercher la concertation pour la sauvegarde des moulins.

Le 05 décembre 2020 le conseil d'administration se réunit pour élire un nouveau bureau, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux administrateurs et nous remercions ceux qui ont laissé leur place et œuvré bénévolement pour la FFAM.

#### SOMMAIRE

- ◆ *Edito*
- ◆ *Billet d'humeur - Catherine Reyer*
- ◆ *Les Moulins et l'Europe - Le Pacte Vert—Elodie Denizart*
- ◆ *Les Moulins et la Priorisation*
- ◆ *L'Assemblée Générale de FHE*
- ◆ *Agenda*
- ◆ *En région*
- ◆ *En bref*
- ◆ *En librairie*

Alain Forsans



## BILLET D'HUMEUR

Catherine Reyer

FLASH n° 185

### Chronique d'un désastre annoncé

Le décret du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau, est un coup dur pour notre patrimoine meunier et un déni de démocratie puisque les citoyens ne sont plus consultés pour des travaux qui les concernent et qu'ils financent !!!

Si la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), directive européenne de 2000, est une nécessité pour l'environnement car elle demande de traiter les pollutions pour maintenir un bon état écologique de l'eau de nos rivières, son interprétation dans le droit français traduit par la formule « continuité écologique » n'est en rien écologique.

En effet les actions menées en son nom depuis une dizaine d'années ne traitent aucunement les pollutions comme l'on pourrait s'y attendre., mais elles s'appliquent à détruire année après année un patrimoine industriel, la mémoire de notre ruralité et de sa culture, la

biodiversité des biefs, les zones humides qui les entourent car pendant plus de 10 siècles, l'agriculture, la pêche, l'économie des villages, la biodiversité ainsi que nos paysages se sont construits autour des biefs des moulins.

La transition écologique fait la part belle au vent et au soleil, et il est tout à fait étonnant qu'elle ne prenne pas en compte l'eau, car l'énergie hydraulique est une énergie propre et décarbonnée.

Si l'Etat se désintéresse de l'énergie hydraulique en général, il est pour le moins surprenant qu'il finance avec de l'argent public la destruction des moyens de production de la micro électricité que peuvent produire les moulins. Mais ce qui est

plus grave encore et préoccupant pour notre avenir et celui de nos enfants, c'est l'action négative de l'Administration qui organise le déstockage de l'eau et la pénurie de la ressource si précieuse et vitale pour l'homme, car les biefs des moulins sont des réserves d'eau étagées sur les rivières. Si un seuil est détruit, toute l'eau de la retenue

s'en va vers la mer ; l'eau est perdue, la rivière se vide, elle s'assèche et meurt, et avec elle, les zones humides et la riche biodiversité qui les habite .

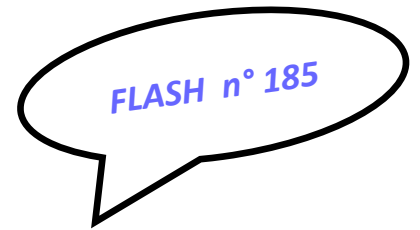
Alors que le changement climatique s'accélère davantage chaque année, que les maires s'alarment sur le manque d'eau potable à venir, que la fédération de pêche alerte sur les

assecs et que les agriculteurs demandent la création de bassines pour faire face à la sécheresse , l'Administration s'obstine à gaspiller la ressource en subventionnant la destruction des seuils de moulins, en baissant la hauteur des barrages, en détruisant les étangs. Elle s'est même permise de larguer les 20 millions de mètres cubes d'eau douce du barrage de la Sénule qui se sont perdus dans la mer.

Ainsi, le préfet signe d'une main des arrêtés de destruction de seuil et de l'autre des arrêtés pour maintenir les vannes fermées confirmant ainsi l'importance de préserver l'eau contre la sécheresse.



La Sénule



## BILLET D'HUMEUR

Catherine Reyer

Mais ce qui est plus grave encore et préoccupant pour notre avenir et celui de nos enfants, c'est l'action négative de l'Administration qui organise le déstockage de l'eau et la pénurie de la ressource si précieuse et vitale pour l'homme, car les biefs des moulins sont des réserves d'eau étagées sur les rivières. Si un seuil est détruit, toute l'eau de la retenue

s'en va vers la mer ; l'eau est perdue, la rivière se vide, elle s'assèche et meurt, et avec elle, les zones humides et la riche biodiversité qui les habite .

Alors que le changement climatique s'accélère davantage chaque année, que les maires s'alarment sur le manque d'eau potable à venir, que la fédération de pêche alerte sur les assèchs et que les agriculteurs demandent la création de bassines pour faire face à la sécheresse , l'Administration s'obstine à gaspiller la ressource en subventionnant la destruction des seuils de moulins, en baissant la hauteur des barrages, en détruisant les étangs. Elle s'est même permise de larguer les 20 millions de mètres cubes d'eau douce du barrage de la Sénule qui se sont perdus dans la mer.

Ainsi, le préfet signe d'une main des arrêtés de destruction de seuil et de l'autre des arrêtés pour maintenir les vannes fermées confirmant ainsi l'importance de préserver l'eau contre la sécheresse.

Ici encore, l'Etat signe la convention de Ramsar (en 1971) pour la sauvegarde des zones humides mais ses préfets signent la destruction des seuils qui aura pour effet d'assécher ces mêmes zones humides. Avec le décret du 30 juin, l'Etat organise et planifie la disparition de l'eau, bien commun de l'humanité, « la continuité écologique » n'est pas du tout écologique !

L'eau dépend du climat que nous ne maîtrisons pas. L'eau si abondante va devenir rare. Nous sommes dans une économie libérale et toute matière première qui se raréfie attire les convoitises et voit son prix augmenter.

En contribuant à la raréfaction de l'eau l'Administration organise sa marchandisation.

Ainsi l'eau pourrait devenir un produit financier comme en Australie où les banquiers de l'eau fixent son cours en fonction de la pluviométrie comme nous le montre le documentaire de Jérôme Fritel de décembre 2019 sur Arte « Main basse sur l'eau » et ce ne seront plus les Agences de l'eau qui fixeront les cours, mais la loi de l'offre et de la demande.

Le lobby FNE, quelques hauts fonctionnaires de la DEB, décisionnaires de la politique de destruction des moulins et de la politique équilibrée de l'eau nous conduisent vers une financiarisation de l'eau sans foi ni loi, peu soucieuse de l'intérêt général.

**Comme la Slovaquie, la France devrait ajouter un amendement à sa constitution pour que l'eau ressource vitale reste à jamais dans le domaine public.**

Catherine Reyer

Association Les Moulins du Poitou



168 pays dont la France (sur 192 dans le monde) ont actuellement signé cette convention, contre 119 en 2000. Ils étaient 18 en 1971. Le dernier pays à avoir signé la convention est le Soudan du Sud, le 10 juin 2013.



# LES MOULINS

# ET

# L'EUROPE

## Elodie Denizart

FLASH n° 185



### Est-ce que le Pacte Vert européen et sa « vague de rénovation » pourraient venir au secours des moulins ?

L'urgence d'agir pour préserver sinon renforcer la dynamique des moulins à eau n'est pas à argumenter ici. Tous les jours des exemples de destructions de seuils sont à déplorer en France et en Europe.

Par contre, si certaines administrations pensent avoir les pleins pouvoirs en la matière, l'Europe pourrait bien en décider autrement au nom de la transition énergétique, sous le chapeau de son « Green Deal » ou « **Pacte Vert** ».

Cette stratégie présentée comme une des priorités de la nouvelle Commission européenne il y a un peu moins d'un an, se décline aujourd'hui dans bon nombre de documents stratégiques et programmatiques au niveau européen, qui structureront par ailleurs les lignes directrices (et donc financières) des plans de relance européen et nationaux.

Dans le contexte de crise actuelle, les investissements pour décarboner notre économie et revoir nos modèles de société pour plus de résilience face aux chocs présents et à venir, sont favorisés et accompagnés via divers outils d'aide à l'ingénierie technique mais aussi via des mécanismes de soutien financier.

**Notre sujet des moulins à eau, et notamment de la petite hydro-électricité, pourrait bien devenir un modèle à dupliquer, s'il est présenté comme vecteur d'une transition juste et de résilience des territoires.**

Plusieurs textes de cadrage juridique européens publiés ces derniers mois pourraient appuyer ce renversement de situation et notamment la stratégie pour une « vague de rénovation »

tion »

[https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/eu\\_renovation\\_wave\\_strategy.pdf](https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/eu_renovation_wave_strategy.pdf)

La rénovation des moulins, notamment à visée de production d'hydro-électricité, coche en effet toutes les cases ! Création d'emplois « verts » qualifiés, montée en compétences des artisans de la rénovation, attractivité des métiers de la rénovation, emploi d'éco-matériaux et développement de circuits courts / filières de ré-emploi de matériaux et d'équipements, gestion intelligente de l'électricité, rénovation d'un patrimoine historique notable...

**Outre cette vague de rénovation, plusieurs textes et initiatives de la Commission européenne vont dans le sens du développement de la petite hydro-électricité :**

**- la stratégie pour des systèmes énergétiques intégrés publiée le 8 juillet 2020**

[https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/energy\\_system\\_integration\\_strategy.pdf](https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/energy_system_integration_strategy.pdf)

**- la taxonomie européenne : critérisation des projets pour savoir si on finance des actions qui « ne font pas de mal à l'environnement »**

**- le développement des communautés d'énergies renouvelables**

**Sans parler du développement fort de la filière Hydrogène à tous points de vue : mobilité, industrie, chauffage des bâtiments...**





# LES MOULINS

# ET

# L'EUROPE

## Elodie Denizart

FLASH n° 185



Les moulins à eau via la petite hydro pourraient répondre alors aux enjeux croisés de développement des territoires et de transition énergétique cherchés à la fois par les collectivités locales et le monde des énergéticiens.

tain, le lobby en faveur de la petite hydro-électricité et des moulins doit être mené maintenant en prévision notamment des révisions en 2021 des directives sur les sources d'énergie renouvelables, et sur l'efficacité énergétique.

Même si le calendrier d'actions bruxellois peut paraître loin-

L'Union Européenne doit adopter une stratégie globale et intégrée impliquant un large éventail de secteurs et d'acteurs sur la base des principes clés suivants :

- "**L'efficacité énergétique d'abord**" comme principe directeur horizontal de la gouvernance européenne en matière de climat et d'énergie et au-delà, comme le soulignent le "pacte vert" européen et la stratégie de l'UE sur l'intégration des systèmes énergétiques, pour s'assurer que nous ne produisons que l'énergie dont nous avons réellement besoin ;

- **Accessibilité**, en rendant les bâtiments durables et performants sur le plan énergétique largement disponibles, en particulier pour les ménages à revenus moyens et faibles et les personnes et zones vulnérables ;

- **Décarbonation et intégration des énergies renouvelables**. La rénovation des bâtiments devrait accélérer l'intégration des énergies renouvelables, en particulier celles provenant de sources locales, et promouvoir une utilisation plus large de la chaleur résiduelle. Elle devrait intégrer des systèmes énergétiques aux niveaux local et régional contribuant à la décarbonation des transports ainsi que du chauffage et du refroidissement ;

- **Pensée cycle de vie et circularité**. La réduction de l'empreinte écologique des bâtiments exige une efficacité des ressources et une circularité, ainsi que la transformation de certaines parties du secteur de la construction en puits de carbone, par exemple par la promotion d'infrastructures vertes et l'utilisation de matériaux de construction organiques capables de stocker le carbone, comme le bois provenant de sources durables ;

- **Des normes sanitaires et environnementales élevées**. Garantie d'une haute qualité de l'air, bonne gestion de l'eau, prévention des catastrophes et protection contre les risques liés au climat, élimination et protection contre les substances nocives telles que l'amiante et le radon, sécurité incendie et sismique. En outre, il convient de garantir l'accessibilité afin de parvenir à l'égalité d'accès pour la population européenne, y compris les personnes handicapées et les personnes âgées.

- **Relever ensemble le double défi de la transition verte et numérique**. Les bâtiments intelligents peuvent permettre une production et une utilisation efficaces des énergies renouvelables au niveau de la maison, du quartier ou de la ville. Associés à des systèmes de distribution d'énergie intelligents, ils permettront de construire des bâtiments très efficaces et sans émissions.

- **Respect de l'esthétique et de la qualité architecturale**. La rénovation doit respecter les principes de conception, d'artisanat, de conservation du patrimoine et des espaces publics.

Elodie Denizart



LES MOULINS

ET

LA PRIORISATION

FLASH n° 185

**Le 5 novembre devait se dérouler à l'initiative de la DEB et du CNE une réunion ayant pour thème « la mise en œuvre de la priorisation ». Les documents nécessaires à la préparation de cette concertation ayant été reçus que le 3 novembre, il a été décidé de décliner cette invitation. Vous trouverez ci-après la lettre qui a été adressée à Madame Belveze à leur destination.**

"Nous vous informons qu'après consultation des documents reçus de Madame BELVEZE le 3 novembre 2020 concernant le sous-groupe "mise en œuvre de la priorisation", nous sommes au regret de décliner l'invitation à la réunion du sous-groupe « priorisation » prévue ce jour, 5 novembre 2020, de 14h à 16h30.

Plusieurs raisons motivent ce choix qu'il nous a été difficile de prendre, alors que nos trois fédérations – ARF, FFAM, FDMF – ont toujours favorisé le dialogue constructif :

**Les délais** : il nous est techniquement difficile d'analyser sérieusement des documents de travail envoyés 2 jours avant la réunion. Ce délai est aussi trop court pour une confrontation d'idées des trois fédérations soucieuses de privilégier une analyse collective pertinente, alors que la « co-construction » et la « concertation », qui sont théoriquement les principes directeurs du GT Continuité Ecologique et de ses sous-groupes, supposeraient notamment que chaque partie prenante puisse bénéficier d'un temps de réflexion suffisant.

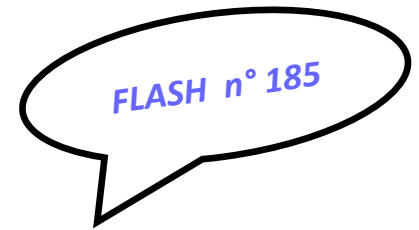
Au fond par ailleurs, la lecture rapide du projet de fiche nous laisse perplexes et inquiets tant nous constatons que les Fédérations sont sollicitées essentiellement comme réceptacles d'informations à transmettre aux adhérents. Ce rôle, qui serait cantonné à celui d'une « courroie de transmission » de mesures adoptées sans réelle concertation préalable, est incohérent et contraire au souhait que nous formulons depuis longtemps de tenir un rôle dans la concertation et dans des consultations préalables : le projet de bilan de la mise en œuvre du programme de priorisation ne mentionne nulle part la place des usagers (nous ne sommes toujours pas invités dans les comités de bassin). De même **nous attendons toujours la liste des ouvrages prioritaires avec les critères afférents du préfet coordonnateur de bassin.**

Il paraît pour le moins cavalier d'écrire (page 1): " En pratique il existe 6 listes d'ouvrages prioritaires (appelées aussi programmes de priorisation) en métropole, un par bassin hydrographique, chacune ayant été définie et arbitrée à l'échelle du bassin". Pour mémoire, sauf exception, la phase de « concertation » n'a en réalité fait l'objet d'aucune information, concertation, ni consultation réelle des Fédérations de moulins et de riverains au niveau de la majorité des 6 bassins, ainsi que cela a d'ailleurs été signalé à l'occasion de la réunion du GT Continuité écologique du mois de mars dernier, mais aussi signalé par plusieurs écrits de fédérations et syndicats adressés aux services en charge de la mise en œuvre de la priorisation.

.../...



# LES MOULINS ET LA PRIORISATION



**Au final d'ailleurs**, il est souligné que méthodologie tout à fait contestée observée à l'occasion de l'envoi des projets de listes de priorisation à l'échelle des bassins perdue, en dépit des remarques formulées à ce sujet, puisque les projets de documents de travail du sous-groupe Priorisation ne nous ont là encore été transmis que 2 jours avant la réunion... ce qui n'est pas respectueux du principe notamment de concertation.

Enfin, suite à la réunion des 3 Fédérations avec le Directeur de la DEB le 16 octobre dernier, à ce jour aucune suite n'a été donnée aux demandes que nous avons formulées pour construire une démarche plus apaisée du nouveau plan d'actions. Il est dommageable qu'aucune discussion ne soit engagée sur le problème notamment du financement déséquilibré suivant le type de travaux engagés (aménagement, arasement, etc.). **C'est pour nos Fédérations un élément incontournable qui établirait la volonté réelle de respecter les articles 211-1 et 214-17 du code de l'environnement et l'usage équilibré de la ressource en eau.** L'autre demande concernant la représentation institutionnelle, des Fédérations dans les différents lieux de concertation n'est toujours pas pris en compte, ce qui continue de témoigner d'un traitement différencié des usagers en fonction de critères que nous ignorons. L'absence de réponses formelles nous fait penser que la volonté d'apaisement n'est que partielle et circonscrite à un seul échelon.

**En conséquence**, dans l'état actuel de préparation et du rôle que nous ressentons comme accessoire dans le projet présenté, il ne nous est donc pas possible de participer à la réunion prévue cet après-midi.

Seul Jean-François Rémy, qui représentera nos trois Fédérations, participera cet après-midi à l'ouverture de la réunion prévue, afin d'exprimer oralement les observations formulées ci-dessus.

**Nous restons toutefois favorables à un véritable travail de co-construction et de concertation, à condition que ces principes trouvent effectivement une expression concrète dans les moyens mis en œuvre ainsi que les décisions adoptées".**



# Agenda

Vendredi 15 au lundi 18 mai  
2020



**REPORTÉ**

*Congrès FFAM en Anjou*

Samedi 27 et dimanche 28 juin 2020



**REPORTÉ**

*Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins*

Mercredi 28 au samedi 31 octobre



**REPORTÉ**

*Salon International du Patrimoine Culturel*

**NOS REUNIONS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Samedi 5 décembre*

**Ateliers d'Art de France, organisateur du Salon International du Patrimoine Culturel vous remercie chaleureusement d'avoir été nombreux à suivre l'Édition Digitale du salon.**

**4 jours d'immersion 100% digitale**

**5 830 visiteurs uniques**

**25 000 pages vues**

**En cette période difficile, il est essentiel de maintenir le lien entre les acteurs du secteur, les visiteurs et les passionnés du Patrimoine. Cette Édition Digitale reste disponible sur le site du salon. Prolongez votre expérience et partez à la découverte de :**

- 77 portraits d'exposants
- 36 visites d'ateliers
- 24 visites de chantiers et de monuments
- 17 conférences dans le cadre du Forum du Patrimoine

**Et au plaisir de vous retrouver du 28 au 31 octobre 2021 au Carrousel du Louvre pour la 26<sup>e</sup> édition du Salon International du Patrimoine Culturel !**





En région

**Le 7 et 8 octobre dernier s'est déroulée l'assemblée générale de France Hydro Electricité (F.H.E.). Malgré le contexte de la pandémie, Alain Forsans s'est rendu à Pau pour y assister. Voici son compte rendu.**

**Les points importants et nouveaux ont été les suivants :**

☆ **Edition d'un « Guide de la fiscalité »** sur la production d'électricité réservée aux adhérents FHE, j'ai discuté avec Christine Etchegoyen (présidente) et Jean-Marc Lévy (délégué général) de la possibilité d'une coopération sur une édition simplifiée pour la FFAM et les petites microcentrales, une rencontre sera organisée dans ce but.

☆ L'importance pour tous nos adhérents de participer à la **consultation publique sur les futurs SDAGE 2022-2027** qui aura lieu début 2021, ce sera très important pour l'avenir de nos moulins, un groupe du CA pourrait animer un atelier sur ce sujet.

☆ FHE et l'Université de Poitiers réalisent une étude sur les prises d'eau ichtiocompatibles et les dévalaisons, un questionnaire est en cours et les résultats seront disponibles sur le site, **nous demanderons un résumé des premiers résultats.**

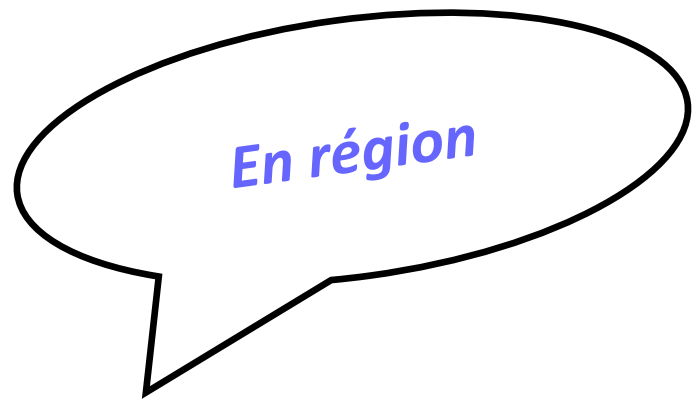
☆ Le Syndicat demande à l'administration de prendre en compte dans les études l'intérêt énergétique des centrales et l'impact énergétique et économique des mesures environnementales.

☆ La Commission de régulation de l'Energie durcit les conditions de production, malgré cela le Syndicat France Hydro Electricité assure un soutien affirmé à la petite hydroélectricité qui a du mal à se développer.

**Une table ronde environnement était animée par Guy Pustelnik (réfèrent environnement FHE) qui a su poser les bonnes questions avec pragmatisme et sans concessions. Le climat de cette réunion était « apaisé » ce qui a provoqué le départ certains auditeurs n'approuvant pas cette politique polie mais destructrice.**

Les participants étaient: **Christine Etchegoyen** présidente FHE, **Claude Miqueu** président Commission Règlementation CNE, **Amélie Coantic** représentant Olivier Thibault directeur DEB absent, **Nicolas Surugue** OFB Nouvelle Aquitaine, **Laurent**

**David** professeur à l'Université de Poitiers, **Clément Capier** de l'institut Pprime( prises d'eau) , **Cécile Bellot** responsable Environnement FHE.



Le point important de cette table ronde a été la présentation de **l'étude des prises d'eau ichtiocompatibles** présentée par Laurent David et Clément Capier ; c'est une étude sérieuse qui donnera des arguments aux producteurs face aux interprétations de l'administration.

Guy Pustelnik fait remarquer que l'hydro morphologie était mise en avant à l'inverse de la qualité physico-chimique de l'eau ; en France l'indicateur de la qualité biologique de l'eau était plus importante que la qualité chimique. Il a relayé une demande générale : **que les rivières soient ouvertes à tous les usages dans le respect des uns et des autres**. Il a remarqué une évolution dans le nom du ministère qui est passé de ministère de l'Environnement à Environnement, Energie et de la Mer, à Environnement et Ecologie, à Ecologie Développement Durable et Energie, à Transition Ecologique et Solidaire pour finir en Transition Ecologique, **que veut dire ce glissement ???**

Claude Miqueu a évoqué les articles de journaux très brièvement en les minimisant, par contre pour le décret du 30 juin 2020 il s'est défendu ; ce décret a été accepté par la commission de réglementation du CNE qu'il préside , car il rentre dans les objectifs de la Loi d'Accélération de la Simplification de l'Action Publique (Loi ASAP du 06 octobre 2020). Je pense que simplification ne veut pas dire modification du corps de la loi, à suivre.

## Conclusion

Le Syndicat FHE est une organisation de professionnels ayant les moyens de leur politique . ils voient dans la petite Hydroélectricité une importance capitale, ils nous soutiennent à chaque attaque du ministère et nous devons accentuer notre collaboration car nos questionnements même s'ils n'ont pas la même taille ont les mêmes bases.

J'ai rencontré plusieurs fabricants de matériels pour centrales, certains viennent à notre congrès je leur ai renouvelé l'invitation pour 2021. J'en ai contacté de nouveaux qui sont intéressés par notre congrès, cela sera à suivre. Le meilleur contact a été avec le directeur de publication de la revue **Puissance Hydro** que beaucoup connaissent, j'ai pris un abonnement pour la documentation FFAM ; il viendra à notre congrès de 2021 en Anjou et présentera ce congrès dans la revue précédent la date du congrès.

**Alain Forsans**



**En région**

C'est avec une grande tristesse que nous venons d'apprendre le décès, à l'âge de 86 ans, de Jacqueline Lemoine, épouse de Louis Lemoine, président de l'Association des Amis et de sauvegarde des Moulins de la Mayenne.

La cérémonie religieuse a été célébrée samedi 17 octobre à 14 h 30 en l'église de Fontaine-Couverte.

Notre association présente à sa famille nos plus sincères condoléances.

**Nous recherchons , dans le cadre d'un accord logement contre services, le ou les gardiens(H/F) de notre moulin, près de Bourg en Bresse.**

**Nous proposons une maison indépendante ( 77 m<sup>2</sup> de rénovation récente avec 2 chambres, jardin ) contre 30 heures de travail par mois. (dégrillage, tonte, jardinage, soins basse-cour, aide ).**

**Si vous êtes intéressé, merci de nous envoyer vos coordonnées complètes : [gardiens.moulin@orange.fr](mailto:gardiens.moulin@orange.fr).**

**Annonce pour personnes sérieuses et vraiment intéressées. Merci !**



## En bref

La Direction régionale de l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté,  
en association avec la Région Bourgogne-Franche-Comté,  
a le regret de vous annoncer que :

Suite à l'annonce d'un nouveau confinement, à partir du 30 octobre 2020 minuit et pour une durée minimale de 4 semaines, l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté est au regret de vous informer du report de la 8<sup>ème</sup> rencontre de l'hydroélectricité courant du printemps 2021. Nous vous tiendrons informer rapidement de la nouvelle date.

En attendant, Puissance hydro et l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté ont collaboré pour réaliser un **numéro spécial de 52 pages** avec des informations pratiques, juridiques, stratégiques et 4 centrales de Bourgogne-Franche-Comté passées à la loupe !

Ce numéro sera distribué à chaque participant de la 8<sup>e</sup> rencontre de l'hydroélectricité, courant du printemps 2021. Vous pouvez consulter ce numéro spécial au lien suivant :

<https://rencontre-hydro-bfc.site.ademe.fr/Data/ElFinder/s101/pdf/PuissanceHydro-NS-BFC.pdf>

## La Route des Moulins

**Vous avez pour un outil de communication à votre disposition sur notre site internet :**  
**La Route des Moulins. Un petit questionnaire est à remplir et à retourner à**  
**Stéphane Durand, responsable des SMI.**

**Il vous suffit, après avoir indiqué le nom d'usage du moulin, son adresse, le nom du propriétaire, téléphone et site web, de faire une description actuelle du moulin, sa description historique, s'il est visitable et surtout d'envoyer des photos.**

**Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.**

**Par contre, n'attendez pas le dernier moment.**



## En bref

Nous vous avons proposé de répondre à un sondage sur la production hydroélectrique chez nos adhérents. Rober Birot a fait une analyse de vos réponses.

Nous avons reçu 74 questionnaires dans 33 départements.

<b>Moteurs</b>						
<b>Hydrauliques</b>	51 Turbines	20 Roues	2 Vis d'Archimède	1 Hydrolienne		
<b>Armoires</b>						
<b>Automatismes</b>	Avec	<b>45</b>	<i>Soit 62 %</i>	Sans	<b>28</b>	<i>Soit 38 %</i>
<b>Travaux par</b>						
<b>Propriétaires</b>	Oui	<b>60</b>	<i>Soit 82 %</i>	Non	<b>13</b>	<i>Soit 18 %</i>
<b>Problèmes liés</b>						
<b>à l'installation</b>	Oui	<b>36</b>	<i>Soit 50 %</i>	Non	<b>37</b>	<i>Soit 50 %</i>
<b>Problèmes liés</b>						
<b>à l'exploitation</b>	Oui	<b>25</b>	Non	<b>48</b>		
<b>Projets</b>						
<b>Aboutis</b>	Oui	<b>35</b>	Non	<b>37</b>		
<b>Satisfait de</b>						
<b>l'installation</b>	Oui	<b>49</b>	Non	<b>24</b>		

Sur les 37 installations non abouties dans les départements du Cher, Côtes d'Armor, Maine-et-Loire (2), Haute-Marne et Pyrénées-Atlantiques (2). , nous avons :

5 problèmes constructeurs

9 problèmes DDT(M) : blocages, tracasseries, procédure juridique ...

Sur les 23 autres non abouties : 4 projets liés au débit d'eau - 6 divers ...





En bref

## NOMINATIONS

### Ministère de la Transition écologique :

**Alphonse Corone** – Chef de cabinet adjoint

### Secrétariat d'Etat auprès de la ministre :

**Hervé Parmentier**, conseiller eau, écosystèmes aquatiques et mobilisation

**Jacques-Olivier Barthes**, conseiller communication

### Comités de bassin Adour-Garonne

**Philippe Balbusquier**, représentant des usagers en remplacement de Jean-Luc Deleau

**Antoine Bréchnignac**, représentant des usagers en remplacement de Jany Arnal

### Comité de bassin Rhône-Méditerranée

**Cyril Chassagnard**, représentant des usagers en remplacement de Loïc Fauchon

### Comité de bassin Rhin-Meuse

**Michel Habig**, représentant des collectivités territoriales, syndicat mixte du bassin de l'III

**Jean Marini**, représentant des collectivités territoriales, syndicat de la Nied Allemande

### Agence de l'eau Seine-Normande

**Marc Guillaume**, président du conseil d'administration

### Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

**Karine Bonacina**, directrice de la délégation territoriale de Montpellier

### Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe)

**Véronique Wormser**, présidente de la MRAe de la région Auvergne - Rhône-Alpes

**Jean-Philippe Moreteau**, président de la MRAe de la région Grand Est

**Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.**



En librairie

Eric Catherine vient de terminer son dernier livre

### "GOURNAY-EN-BRAY PORTE NORMANDE".

La souscription est lancée et l'ouvrage paraîtra en décembre. Pour lire les premières pages en version numérique, il suffit de lui faire un retour sur ce message, ou à partir de l'onglet contact sur son site : <https://www.photo-normandie-ec.com/blog>

Bonne lecture

PS : n'hésitez pas à lui laisser un commentaire



Si vous êtes adepte des livres numériques, Eric Catherine vous propose de choisir celui qui vous intéresse, vous le recevrez en PDF, avec un tarif de – 30% moins cher que la version papier.

Vous pouvez passer commande à ce n° 02 32 49 27 35 –

[photolyons45@gmail.com](mailto:photolyons45@gmail.com) - <https://www.photo-normandie-ec.com/blog>



Les moulins et usines de la vallée de l'Epte

28€



Les moulins et usines de la vallée de l'Andelle

30€



Une promenade dans l'un des plus beaux villages de France : Lyons-la-Forêt et les environs.

18€

Un parcours dans le château de Gisors, plus particulièrement la fameuse tour du Prisonnier

20€



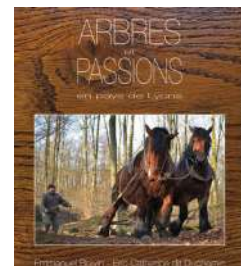
Lorsque le train d'intérêt local s'est développé durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la vie rurale s'en est trouvée transformée et la société ouvrière s'est développée. Les gares témoignent aujourd'hui de cette vie...

30€



Un parcours de plus de 700 km, depuis la source de la Seine, jusqu'à l'estuaire. Cet ouvrage de 264 pages abondamment illustré et documenté traite de nombreux sujets tels que la mythologie, les paysages, les métiers, les loisirs...

35 €



Les arbres, nous le savons aujourd'hui, sont des êtres vivants dont les comportements n'ont pas fini de nous étonner. Cet ouvrage s'ouvre sur la présentation de spécimens au formes variées. Dans un autre chapitre, il fait place aux métiers et aux passions engendrées par ces arbres que vous pourrez rencontrer en forêt de Lyons. Un livre à lire une première fois dans un fauteuil, avant de l'emporter en promenade.

25€

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.